

Amiens, le 19 juin 2020

Juin 2020 - Bulletin n°3

Sommaire :

- Éditorial
- À la une
- Métier
- Dans les départements

Dans ce numéro :

Réouverture des établissements	2
Contestation RDV de Carrière 2018/2019	3
Prolongation du calendrier RDV de Carrière	4
Compte-rendu CAPA Avancement accéléré d'échelon et Hors-Classe des certifiés	4
Recours INTRA 2020	5
AED	5
PsyEN	6
CPE	7
Dans les départements	8
S.R.I.A.S. Vacances apprenantes	9

Une situation exceptionnelle qui doit confirmer la règle : vocation et stabilité des Services Publics.

Ce dont la crise sanitaire du COVID-19 est révélatrice, c'est notamment que tout événement d'ampleur n'est pas saisi, interprété de manière moins variable et confuse que le moindre événement anecdotique ou habituel : chacun cherche à reconnaître dans les coups du sort ce qui l'arrange bien. Il est donc nécessaire de baser le plus possible une réflexion sur des faits et des pratiques objectivement observables. Or, l'ampleur de la crise a projeté une lumière franche, d'une part sur la perte dramatique des compétences relevant de l'État, et d'autre part sur le manque de fiabilité des directions d'établissements scolaires contaminées par le virus du *néo-management*. Les deux phénomènes sont bien sûr concomitants.

Dans l'Éducation Nationale, l'engagement de l'État a montré son niveau de dégradation. Les fermetures ont été subordonnées à des estimations manquant cruellement d'envergure et de clairvoyance. Les rectorats et DSDEN se sont longtemps trouvés dans le flou et aux prises avec des décisions contradictoires du ministère. Bien des directions d'EPLE ont fait preuve de réalisme, de prudence et de dialogue avec les personnels, mais la « continuité pédagogique » s'est aussi mise en place dans le plus grand désordre : pas simplement parce que l'urgence crée toujours un peu d'agitation et de maladresses, mais parce que l'autonomie laissée aux directions a démontré toute l'instabilité et l'incohérence qu'elle peut produire quand elle se confond trop avec l'arbitraire d'un management local. Planifications irréalisables de cours virtuels (jusqu'à remplir ProNote comme si les cours avaient lieu normalement), surveillance inconvenante des enseignants (jusqu'à demander à ces CPE de repérer les professeurs éventuellement en-dessous des *attentes*), intrusion dans le contenu des cours, injonctions hors de propos (comme appeler toutes les familles deux fois par semaine), lister les élèves qui n'ont pas répondu aux mails des enseignants, faire venir des AED en avril et en mai pendant le confinement... C'est penser la réalité socio-éducative avec une grille « managériale » sans pertinence. Et pour couvrir tout ça, quelques discours émus sur les nouvelles approches pédagogiques permises par le distanciel et sur le dévouement des personnels.

Enfin, si le Protocole national de la reprise exige évidemment des adaptations aux situations diverses des lieux et des personnels, force est de constater que le manque de concertation, de prudence et de réalisme a trop souvent créé des tensions et semé le trouble parmi les personnels, les élèves et les familles.

Mais on assiste aussi à un opportunisme inquiétant de la part du ministère : instaurer du télétravail en plus du présentiel, renforcer les pilotages autonomes (quand en même temps les Commissions Paritaires disparaissent), mettre hors de l'école des enseignements, mixés en vitesse (2S2C), pour les confier à des officines privées ou à un encadrement territorial inadapté...

La crise sanitaire aura confirmé qu'il est dans l'intérêt des personnels (et des familles) que les statuts de la Fonction publique soient préservés, que les ORS¹ ne soient pas livrées aux pilotages locaux, que les CHSCT² comme instances à part entière soient renforcés, que l'École ait les moyens de la cohésion sociale et de l'ambition culturelle qui entrent dans sa vocation, et que des logiciels ne pourront jamais remplacer.

Face à des choix politiques que l'on a vus encore plus clairement contraires aux Services Publics dont le pays a besoin, la vigilance et l'action des délégués SNES-FSU sur le terrain ne faiblira pas.

Olivier Tomaszczyk

1. Obligation Règlementaires de Service

2. Comité d'Hygiène, Santé et Conditions de Travail

Anticiper la rentrée ? Sortie de crise en septembre ? La « pré-rentrée » de juin : bilan et perspectives

Un renvoi permanent au local lors de la « rentrée » de juin

Notre académie étant restée en zone rouge jusqu'au 28 mai, les collèges et les lycées n'ont rouvert qu'au début du mois de juin. Force est de constater que pour organiser cette « rentrée », tout a été délégué au local : non seulement l'application du protocole sanitaire, mais aussi le calendrier de réouverture et des conseils de classe de 3^{ème} trimestre, le(s) niveau(x) des élèves dits « revenants », le réaménagement des emplois du temps des élèves et des collègues, l'articulation entre présentiel et distanciel... Bien souvent, certains de ces éléments ont fait l'objet d'un ping-pong entre l'administration et les équipes enseignantes. Cette méthode a engendré des disparités entre les différents établissements, et ce d'autant plus que les directives pouvaient changer d'un jour sur l'autre.

Un climat anxigène et des injonctions contradictoires

Quoi qu'en disent les adeptes du « prof bashing » qui sévissent dans les médias ces derniers jours, l'écrasante majorité des enseignants a pris la mesure de la situation exceptionnelle que nous vivons et de la nécessité de s'adapter aux conditions fluctuantes de notre enseignement. Malgré un contexte pour le moins anxigène au plus fort de la crise sanitaire, beaucoup étaient parvenus à trouver une « vitesse de croisière », un mode de fonctionnement spécifique à distance avec les élèves (échange de mails, applications diverses, cours virtuels...). De ce fait, le retour sur site a été perçu comme une nouvelle source de stress par de nombreux collègues qui ne comprenaient pas précisément les attentes, parfois contradictoires de cette « rentrée » qui, comble de l'ironie, se déroulait souvent en même temps que les derniers conseils de classe ! En effet, comment motiver les élèves à revenir alors que leur sort était déjà scellé ? Comment concilier cette injonction au retour avec le fait que les effectifs par salle étaient limités à une quinzaine d'élèves (parfois moins) ?

Comment prendre en charge des élèves qui n'étaient pas toujours les nôtres à l'origine, appartenant parfois à un niveau différent ou suivant une spécialité que nous n'avons pas l'habitude d'enseigner ? Comment répondre aux injonctions ministérielles visant à renouer le lien social avec les élèves les plus défavorisés alors même que, dans la majorité des classes, seuls les « bons » élèves revenaient ? Autant de questions insolubles auxquelles nous avons pourtant dû nous confronter par la force des choses.

Et en septembre ?

Si l'état d'urgence sanitaire devait se prolonger à la rentrée de septembre, nous devrions faire avec des aménagements et autres protocoles sanitaires. La période que nous venons de traverser était placée sous le signe de l'imprévisible, de l'exceptionnel, nous avons donc fait preuve de flexibilité et de tolérance. Il ne pourra aucunement en être de même en septembre. Dans le cas d'une rentrée sous contrainte, se poseront de façon très pratique des problèmes liés au nombre de locaux disponibles, au nombre d'heures que chaque enseignant-e devra assurer en cas de classes à effectifs réduits et aux adaptations nécessaires des contenus des programmes. Pendant le confinement ont été pointés du doigt les nombreux inconvénients des classes dites virtuelles : manque d'interaction, bugs techniques, impossibilité pour l'enseignant de vérifier la bonne compréhension du cours par un maximum d'élèves, intrusions diverses, problèmes de droits à l'image liés à l'usage de la webcam... Si l'articulation entre présentiel et distanciel était de nouveau d'actualité en septembre, toutes ces difficultés resurgiraient. Hors de question, alors, de déléguer chacune de ces problématiques au local voire à l'individuel comme cela a souvent été le cas en juin.

Coralie Tery

Imaginé lors de cette rentrée de mai-juin, le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C », doit permettre aux élèves de réaliser sur le temps scolaire des activités sportives et culturelles encadrées par des personnels de l'établissement, mais aussi par des animateurs issus des clubs ou des associations. Annoncé de façon unilatérale par le ministre le 21 avril et inscrit dans la circulaire du 4 mai sans aucune concertation, ce dispositif normalement transitoire est censé aider les collectivités territoriales pour l'accueil des élèves qui ne pourront pas être pris en charge par les enseignants (groupe limité en nombre d'élèves !).



Néanmoins, la vigilance s'impose car sport, santé, culture, et civisme relèvent de disciplines scolaires qui doivent garder leur place comme telles dans le quotidien des élèves. Si ce dispositif devait être prolongé, il faudrait donc veiller à ce qu'il ne se substitue pas aux actions, projets, dispositifs, ateliers, mis en place habituellement par les équipes pédagogiques. Les champs d'interventions et les missions de chacun doivent être respectés, en accordant la priorité aux enseignements scolaires. Il serait à plus forte raison inacceptable que la vision ministérielle actuelle puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'Éducation musicale, des Arts plastiques et de l'EPS en particulier.

Si une telle proposition peut faire sens en cette fin d'année scolaire si particulière, le dispositif « 2S2C » pose de nombreux problèmes et n'est pas acceptable en l'état à la rentrée de septembre. Elle demande une poursuite de la réflexion avec l'ensemble de la communauté éducative en vue de préciser ses objectifs et son cadrage. Soyons vigilant es dans nos établissements. N'hésitez pas à signaler au SNES-FSU toute dérive constatée.

Coralie Tery

MÉTIER

Compte-rendu CAPA Contestation RDV de Carrière 2018 – 2019 du 13 mai 2020

31 collègues ont contesté dans un premier temps leur évaluation (c'est-à-dire en novembre 2019), 3 avis ont été révisés positivement et 13 collègues sont allés au bout de la contestation et ont eu leur évaluation réévaluée durant cette CAPA.

Dans le détail :

- Pour le 1^{er} rdvc, 1 modification pour les 3 contestations
- Pour le 2^e rdvc, 1 modification pour les 2 contestations
- Pour le 3^e rdvc, 2 modifications pour les 8 contestations

La CAPA s'est tenue dans un contexte un peu particulier avec des commissaires paritaires présents au rectorat et d'autres en distanciel mais l'équipe des commissaires paritaires du SNES-FSU n'a pas ménagé ses efforts tout au long des 3 heures : interventions précises et maîtrise des dossiers ont pesé.

La CAPA a été longue et assez tendue. Le SNES-FSU est intervenu sur tous les dossiers (4 interventions pour FO, 2 interventions pour le SNALC, 0 intervention pour l'UNSA, 0 intervention pour le SGEN) ce qui a abouti à la modification de 4 avis finaux.

Nous avons dû longuement batailler pour obtenir des réponses positives à nos demandes de rectification.

Jessica Campain & Aurélie Strobbe

Prolongation du calendrier des RDV de carrière 2019 – 2020

Au regard de la fermeture des établissements liés à la pandémie du Covid-19, environ 40 % des RDV de carrière de cette année scolaire n'ont pu être réalisés.

La campagne des RDV de carrière 2019 – 2020 est **prolongé jusqu'au 1^{er} décembre 2020**.

L'obligation de tenir les 2 entretiens (IPR et chef d'établissement) dans un délai de 6 semaines est supprimée. Dans des situations exceptionnelles, des chargés de mission pourront être désignés pour pratiquer les RDV de carrière.

La notification des appréciations finales est reportée au 15 janvier 2021.

Jessica Campain & Aurélie Strobbe

Compte-rendu des CAPA Avancement accéléré d'échelon et Hors-Classe des certifiés du vendredi 19 juin 2020

Avancement accéléré d'échelon

242 et 206 collègues étaient respectivement promouvables à l'avancement accéléré des échelons 6 et 8. Le contingent de promotion étant de 30% dans chaque échelon, 72 collègues ont été promus pour l'échelon 6 et 61 pour l'échelon 8.

Vous retrouverez ci-dessous les statistiques détaillées par disciplines sur notre site internet :

<https://www.amiens.snes.edu/Avancement-accelere-des-certifies-2020-barres-par-disciplines-et-quelques.html>

Hors-Classe : Sur les traces d'une victoire !!!

Le contingent de promotion d'accès à la Hors-Classe fixé par le ministère est de 211 promotions.

Le classement des collègues est fait par barème.

193 collègues qui ont un barème égal au supérieur à 175 points ont été promus.

Il restait 18 promotions pour les collègues ayant un barème à 165 points.

Après deux courriers sans réponse adressés à la Rectrice et grâce au boycott de la CAPA des agrégés du 9 Juin par le SNES-FSU et FO , nous avons enfin obtenu la prise en compte des critères nationaux pour la promotion à la hors classe. Les promotions des enseignants, CPE, Psy-EN de l'académie d'Amiens sont enfin étudiées comme dans n'importe quelle académie.

Les critères retenus ont donc été :

- 1- L'ancienneté dans le corps (25 ans pour le dernier promu)
- 2- Echelon (10 pour le dernier promu)
- 3- L'ancienneté dans l'échelon (3 ans 1 mois au 31/08/2020)

C'est donc 144 collègues du 1^{er} échelon qui seront promus à la date du 1^{er} septembre 2020, soit un taux de promotion de 71,30 % (sur le total des promouvables du 1^{er} échelon).

Pour rappel, en 2019, seuls 65,4% des 1^{er} échelon ont été promus.



Jessica Campain & Aurélie Strobbe

Mutations INTRA 2020 : Le recours

Non muté e ? Muté e en extension ou sur une affectation problématique pour votre situation personnelle ? Faites un recours avec le SNES-FSU !

Les procédures ont changé depuis cette année. Vous pouvez **contester votre affectation** dès lors que :

- ▶ vous êtes **affecté e par extension** (affecté e hors de votre liste de vœux)
- ▶ vous n'avez **pas obtenu de mutation**.

Il vous faut donc faire un **recours auprès du Rectorat** en demandant à être accompagné e par le SNES-FSU.

Si vous êtes affecté e dans vos vœux mais que cette affectation vous pose de gros problèmes (contre-indication médicale, situation familiale, ...), **faites aussi une demande de recours** auprès du rectorat.

Pour faire une demande, contactez rapidement la section académique du SNES (au 03 22 67 71 90



ou 06 61 17 92 28 ou par mail à l'adresse s3ami@snes.edu). Nous vous aiderons à préparer le courrier de recours.

Vous avez jusqu'au 15 août, délai légal, pour déposer votre demande de recours.

Jessica Campain & Aurélie Strobbe

AED : Prolongation et Renouvellement

Le SNES-Fsu a formulé par courrier, au niveau académique et au niveau national, 2 demandes auprès de la Rectrice concernant vos contrats :

* **Pour les AED qui arrivent au terme des 6 années de contrat**, nous avons demandé à titre exceptionnel la possibilité d'effectuer une 7ème année pour les AED qui le souhaiteraient. Nous pensons que certains d'entre vous n'ont pas pu préparer au mieux leur transition professionnelle au regard de la crise sanitaire.

Nous vous invitons à formuler la demande auprès de votre / vos CPE et votre chef d'établissement.

* **Pour les autres AED (qui ne sont pas au terme des 6 ans)**, nous avons demandé que la plus grande bienveillance soit accordée pour le renouvellement des contrats. Dans certains établissements, il a pu y avoir des situations conflictuelles

concernant la période de confinement et la reprise sur site.

La prolongation d'une année supplémentaire ou le renouvellement des AED en poste permettrait d'éviter un turnover dans les vies scolaires, notamment si la rentrée de septembre 2020 doit s'effectuer dans les conditions sanitaires particulières. Les AED en poste ont acquis un savoir-faire qui est un atout précieux en ces temps compliqués.

Une audience se tiendra avec la Rectrice fin juin. Nous réinterviendrons sur le sujet. Contactez-nous pour tout problème.

Jessica Campain

PsyEN et CIO : Du réel à l'idéologie, un combat succède à l'autre !

Cette période de confinement a remis à jour la vétusté des équipements des CIO. C'est dans une grande solitude et avec leurs ressources technologiques et matérielles personnelles que les Directeurs/trices de CIO se sont débrouillé.e.s pour que le service reste joignable par le public : répondre *a minima* au téléphone en transférant, si possible, les appels sur leur poste personnel, gérer la messagerie du CIO en se rendant sur place, garder le contact avec les équipes... Tandis que les PsyEN, grands oubliés de la communication ministérielle, s'organisaient avec leurs propres équipements et à leurs frais, pour poursuivre à distance leur travail en lien avec les enseignants et autres interlocuteurs des établissements : écouter, soutenir, rassurer les élèves et les familles fragilisés par le manque d'école et l'absence de visibilité d'un avenir à construire...

Le 5 mai, le ministre envoie aux PsyEN un message d'éloges. Le 7 mai, les DCIO reçoivent la consigne d'organiser le retour des personnels dans les CIO pour le 11 mai... Le lien est fait : Le ministre s'est avisé qu'il faut mobiliser les psychologues pour accompagner le retour à l'Ecole ! Comme si ces derniers l'avaient attendu ! Mais c'est sans protocole et sans temps pour la concertation - ni même pour vérifier

que les équipements et produits sanitaires seront bien là - que les DCIO se voient sommés de gérer le retour des personnels et la réouverture des CIO au public ! Le SNES, alerté, informe le CHSCT et demande à la rectrice un protocole écrit de reprise tenant compte des besoins propres aux CIO, arrivé le 25 mai, 9 jours après la reprise. Mais l'action du SNES a permis de sortir de l'isolement. Comme avec les FAQ mises à jour en continu sur le site du SNES, les collègues ont pu s'appuyer sur des règles communes pour faire respecter leurs droits et leur sécurité. Réouverture au public à partir du 2 juin.

Une lutte chassant l'autre, **les PsyEN sont maintenant dans le viseur de la Cour des comptes**, qui propose de revoir leurs horaires et missions, et de les regrouper avec infirmiers, assistants de service social et médecins dans un service de santé scolaire extérieur à l'école, fondé sur une vision médicalisante et hygiéniste de la psychologie <https://www.snes.edu/Cour-des-comptes-et-sante-scolaire.html>. Les PsyEN défendent la place des métiers complémentaires dans l'école pour favoriser le développement et l'émancipation de tous les élèves. Ils s'opposeront, encore une fois, à toute tentative de décentralisation !

Catherine Bas

CPE

Les CPE à *distance* ou la capacité de l'enseignement à *distance* d'être un véhicule pédagogique adapté pour faire passer des savoirs complexes : vaste programme. Cela ressemblerait presque à l'épreuve de philosophie du baccalauréat général. Il n'en est rien. Ce n'est que le résumé du confinement que nous venons de traverser contraints et forcés. Cette expérience a atteint l'exercice de notre métier. Certains chefs d'établissement qui ne manquaient pas d'inventivité, ont voulu nous détourner de nos missions : présence sur site, reprogrammation, accueil en loge, secrétariat... Et là, les fondamentaux de notre métier s'en sont trouvés renforcés. Après une cacophonie engendrée par une situation inédite, il s'est avéré que les CPE se sont organisés de manière réfléchie, ont agi avec séré-

né et efficacité. Il a fallu travailler « autrement » avec les élèves, les familles, l'ensemble des personnels. Cela a pu se faire grâce au soutien puissant des AED. Nous avons maintenu le lien éducatif et pédagogique, mais cela ne remplacera en rien la classe et la vie dans l'établissement. Les parents n'étant pas des professeurs, ils n'ont pas pu, eux non plus, remplacer l'Ecole. Cette pandémie fut une épreuve, nous devons en sortir grandi, tous ensemble, pour cela nous devons construire la reprise en équipe. Il faudra redéfinir collectivement le chemin de cette réussite. La fracture numérique est grande, nous devons trouver un remède à cette difficulté, il faudra être très inventif...

Laurence Sergeant

Osons la mixité scolaire dans la Somme !

C'est de façon fracassante, par médias interposés que le président du Conseil départemental avait annoncé la fermeture de 3 collèges publics dans la Somme en juin 2018. Raison invoquée : capacités d'accueil loin d'être atteintes.

On le sait, la gestion des collèges a un coût : entretien des locaux et des espaces verts, travaux de rénovation, dotations de fonctionnement... Et en la matière, c'est le principe du « financeur = décideur » qui s'applique. Pourtant, la mobilisation rapide et massive des acteurs de l'Education, des familles et des élus a obligé le Conseil départemental à reculer. Celui-ci a alors mis en place une Commission réunie plusieurs fois depuis janvier 2019, composée d'élus du département, de représentants des services du département et des services de l'éducation nationale, des personnels de l'éducation nationale et de parents d'élèves. Son objectif est de proposer un ou plusieurs scénarios d'évolution de la carte de sectorisation des collèges pour une application à la rentrée 2021.

Un enjeu de taille.

Pour ce faire, un état des lieux précis a été réalisé pour chacun des établissements publics : taux d'occupation, attractivité, mixité sociale et réussite scolaire, état des bâtiments, indice d'éloignement du domicile...

Ces éléments sont des indicateurs essentiels pour redessiner une carte des secteurs de recrutement des collèges. Cependant, tout dépend des objectifs poursuivis par le Conseil départemental. *S'agira-t-il de rentabiliser ces données pour faire remplir à tout prix certains collèges et en délester d'autres, dans l'optique de rentabiliser les investissements ?* L'expérience des projets soutenus à l'époque de l'annonce des fermetures de 3 collèges laisse à penser que c'est une tentation forte du département. On se souvient notamment de certaines écoles situées dans des secteurs socialement très favorisés brusquement resectorisées vers un collège REP+ en déficit d'élèves, sans aucune concertation... au risque de voir basculer les élèves de ce secteur vers le collège privé.

S'agira-t-il au contraire de renouer avec une forme de lutte contre le déterminisme social ? Car s'il y a une leçon à tirer des données très précises qui servent de base au travail de la Commission, c'est qu'elles confirment un constat bien amer : le séparatisme scolaire n'est pas une vue de l'esprit, et les résultats scolaires observés à la loupe démontrent que notre système scolaire conforte les inégalités au lieu de les résorber.

En effet, une poignée de collèges conjugue notamment une population très favorisée, des bâtiments et équipements en bon état et une réussite scolaire importante. D'autres, au contraire, survivent dans des locaux non

renovés, avec une population scolaire socialement défavorisée et des taux de réussite scolaire en berne. Les écarts entre les collèges les moins bien et les mieux lotis sont parfois très importants, indépendamment de leur distance géographique. L'indice d'attractivité des collèges reflète lui aussi ces écarts : certains perdent jusqu'à environ 150 élèves par le jeu des dérogations octroyées par l'Inspection académique, tandis que d'autres en gagnent quasiment autant...

Comment réguler ?

L'intervention publique seule pourra faire évoluer ces tendances lourdes et installées. Elle se situe à plusieurs niveaux et ne peut reposer que sur le financeur, dont on décèle les tentations. C'est une responsabilité à partager d'une part avec l'Education nationale, qui attribue les moyens humains d'encadrement scolaire et les dotations d'enseignement (donc les options plus ou moins attractives aux yeux des familles...) et fait le choix de les implanter avec discernement, mais aussi d'autre part avec les acteurs de l'urbanisme qui jouent bien mal leur rôle en assignant des populations à des territoires géographiques abandonnés.

Pour conclure, les travaux de cette commission pourraient être une excellente opportunité de créer davantage de mixité scolaire et donc favoriser la réussite des collégiens samsariens. Cependant, le danger est grand de voir ce projet étouffer dans l'œuf au vu du contexte dans lequel il est conduit. D'abord, parce que la priorité pourrait être donnée non pas aux conditions de la mixité mais au taux de remplissage des locaux et que le Conseil départemental semble ignorer l'existence de la concurrence du privé dans les propositions qu'elle pourrait faire. Ensuite parce que l'Education nationale n'est pas un partenaire fiable. Les réformes, les restrictions budgétaires, tout concourt à faire disparaître les options (dédouplements, langues, arts, sport...) qui permettraient de rendre attractifs les établissements délaissés, ainsi qu'à augmenter le nombre d'élèves par classe, anéantissant les chances de réussite des élèves plus fragiles.

Enfin, rien ne se fera sans une volonté indéfectible de lutter contre le déterminisme, y compris en menant un travail de conviction auprès des familles pour accepter de jouer le jeu de la mixité et donc de faire confiance en l'école comme facteur de réussite scolaire et sociale. C'est le travail de longue haleine des directions et des équipes des établissements, à condition qu'elle acceptent elles aussi de faire confiance en leur institution... Et ça, on ne le dira jamais assez, ça ne se décrète pas !

Manuela De Oliveira

Rentrée en demi-teinte dans l'Aisne

Comme les années précédentes (sauf l'année de la réforme) les collèges voient leurs moyens baisser régulièrement : 297 HP et 190 HSA en moins selon la présentation du DASEN, pour une baisse assez faible de 181 élèves (trois élèves par collège !!)

Officiellement 9 postes doivent être fermés. Cette situation n'améliore pas la moyenne d'élèves par classe : 116 divisions ont 28 élèves et plus. Même si une attention particulière est portée aux classes de 6è, cela n'empêche pas d'y voir des moyennes élevées. Résultat : moins de groupes, moins de co-intervention, plus de compléments de service. Côté SEGPA la lente érosion se poursuit, encore une classe en moins alors que des enfants éligibles ne trouvent pas de place dans l'enseignement adapté, un comble !!! Au final 10 postes créés (dont deux ULIS) et 23 suppressions (dont 6 postes de technologie). Le collège de Villeneuve St germain cumule trois fermetures. Le poste de physique du collègue qui s'est suicidé en novembre est fermé également.

Par contre, on peut se réjouir de la création de deux nouvelles ULIS, mais on sait que les moyens alloués à ces structures sont pris sur ceux des collèges... Certains collèges sont plutôt mal dotés : Mouy, Ribemont, St Quentin Henri Martin et la Ramée.

Nous nous interrogeons sur les nouvelles catégories en collège où interviendrait la notion de ruralité, d'isolement : est-ce une prémisse à revisiter la carte de l'éducation prioritaire ?

En lycée, de nombreuses DHG sont saignantes, on voit déjà les effets négatifs de la réforme.

La DHG des lycées est en baisse de 303h pour moins de 252 élèves seulement. Ainsi les lycées Claudel, Henri Martin, Condorcet perdent l'équivalent de 3 à 4 postes pour des pertes d'élèves allant de 48 à 83...

Autre inquiétude : la volonté du ministre de transférer la santé scolaire aux départements. Et pourquoi pas les gestionnaires des collèges...

Christine Bourret, Michèle Chevallier, Laurence Sergeant

Dans l'Oise

Une fois n'est pas coutume, nous avons constaté que parallèlement à des managements abusifs et imprudents du distanciel et du présentiel, il y a eu aussi des gestions cohérentes et mesurées de la crise sanitaire de la part de plusieurs directions d'EPL : pas de pressions, mais des explications et une bonne écoute des personnels et aussi des délégués syndicaux sur le terrain, dont les avis réfléchis et réalistes étaient entendus ; pas de menaces et de suspicions, mais une prise en compte des situations personnelles ; pas de calendrier maniaque et irréalisable de cours ni de surveillances des contenus, mais une mise en contact des enseignants pour échanger sur leurs choix avec leurs élèves ; pas de réunionite mais des réunions utiles et efficaces (en visio/audio conférence) et le moins de présentiel possible même avec le déconfinement ; une application stricte, exigeante mais adaptée au terrain du protocole national, discutée en CHS... Et c'était toutefois délicat et éprouvant, mais réalisable en bonne intelligence. « I had a dream » ? Que nenni !

Le mal-être provoqué par des gestions contraires à cette approche plus subtile à mener que l'autoritarisme est donc tout à fait évitable. Le SNES-FSU continue donc à agir au plus près des collègues avec la conviction que la démocratie au travail est profitable à tous et doit être au centre de notre militantisme. »

Olivier Tomaszczyk

Places en Crèche

Commission Petite Enfance :

Comme promis dans notre précédent bulletin, nous vous informons sur une des commissions de la SRIAS Hauts de France. Aujourd'hui nous nous intéressons à la commission Petite Enfance.

Les crédits ouverts pour les réservations en crèche (que l'on nomme « berceaux ») dans la fonction publique représentent une dépense conséquente du gouvernement en direction des fonctionnaires d'Etat. Chaque année il est budgété 30 Millions d'euros pour les réservations de berceaux.

Depuis 2007, la SRIAS Hauts-de-France a mis en place un système de réservation de places de crèches au bénéfice des agents de la Fonction Publique d'état pour répondre à une demande croissante.

La SRIAS Hauts de France dispose d'un parc d'environ 400 berceaux et ce nombre est en constante augmentation.

Dans l'académie d'Amiens ils sont répartis dans plusieurs villes :

Dans l'Oise : Beauvais (2 crèches), Compiègne et à Montataire pour un total de 45 berceaux.

Dans l'Aisne : Chambry et Saint-Quentin (total : 20 berceaux)

Dans la Somme : Amiens (3 crèches), Boves, Pont Rémy (total : 49 berceaux).



Attention, les conventions avec les crèches évolueront au 1er janvier 2021. Quelques crèches ne renouveleront pas et d'autres seront en partenariat avec la SRIAS.

Comment bénéficier d'une place en crèche ?

L'instruction du dossier est déléguée aux responsables des crèches. Ceux-ci proposent une liste à la Commission d'attribution en fonction de la disponibilité. La commission d'attribution se réunit trois fois par an pour étudier ces propositions et déterminer les bénéficiaires des places. Elle fait ensuite un retour aux crèches qui répondent aux parents. En cas de non disponibilité de place, vous figurerez sur une liste d'attente.

Il est important de respecter la procédure et avoir conscience qu'en général pour demander une place en crèche il faut déposer le dossier complet au minimum 3 mois avant.

Vous devez d'abord remplir l'imprimé de demande de place en crèche et rassembler les justificatifs demandés.

Tous les documents (liste des places, imprimé de demande de place, liste des pièces justificatives) sont disponibles sur le site de la SRIAS, rubrique Petite enfance.

Une fois le dossier complet il faut l'adresser à la crèche sélectionnée (possibilité de candidatures simultanées auprès de plusieurs crèches, dans ce cas constituer un dossier par crèche).

Accueil d'urgence et accueil temporaire :

Vous avez une perte subite de votre mode de garde actuel (accident, maladie, ...), les crèches de la SRIAS font également de l'accueil d'urgence.

Vous avez un mode de garde mais il est indisponible pendant une période donnée (maladie, congés, ...) Il y a peut-être des places d'accueil temporaire dans une crèche.

Emmanuel Rousseau

Bonnes vacances « apprenantes » !!!

Après cette année, ô combien complexe, tous les militants vous souhaitent de très bonnes vacances. Reposez-vous bien !

Durant les vacances scolaires les militants du SNES restent à votre disposition et sont présents par mail pour aider tous les collègues (TZR, stagiaires, non titulaires,...).

Nous resterons disponibles durant les vacances d'été, en sachant que nous répondrons à vos messages sous un délai d'environ 3 jours. Les militants du SNES ont aussi besoin de profiter d'un peu de repos et de soleil.

Section Académique

25 rue Riolan
80000 Amiens

Tél. : 03 22 71 67 90

Courriel :

s3ami@snes.edu

Site : www.amiens.snes.edu